

Communiqué de presse – Paris – Le 17 février 2026

Paris Habitat réaffirme la solidité de ses dispositifs de contrôle et son engagement en faveur d'une gestion irréprochable

À la suite de la publication, le 17 février 2026, d'un article du *Parisien* intitulé « 50 % des bons de commande étaient gonflés », Paris Habitat tient à exprimer sa vive réserve quant à la méthode employée et aux conclusions avancées, qui ne reflètent ni la réalité des faits établis, ni les éléments contradictoires communiqués au journal.

Paris Habitat regrette qu'un sujet d'une telle gravité ait été construit selon une logique exclusivement à charge, sans que les éléments factuels transmis par l'Office n'aient été pleinement pris en compte ni partagés en amont, ce qui contrevient aux principes élémentaires d'une enquête menée dans un cadre déontologique équilibré.

Une qualification des faits excessive et non étayée

L'affirmation selon laquelle « 50 % des bons de commande étaient gonflés » repose sur des témoignages anonymes et des extrapolations qui ne correspondent ni aux constats établis par les enquêtes internes, ni aux contrôles externes réalisés depuis 2016.

À aucun moment les investigations menées par Paris Habitat, y compris celles associant la déontologue et la direction de l'audit, n'ont mis en évidence l'existence d'un système généralisé ou organisé de surfacturation.

Paris Habitat rappelle que la prudence s'impose dans la qualification des faits : parler de « système » ou de « corruption généralisée » relève d'une interprétation que les éléments disponibles ne permettent pas d'étayer.

Une démarche volontaire de transparence face à un manque de déontologie journalistique

Dans un souci d'exactitude et de clarté, Paris Habitat a reçu les journalistes du *Parisien* et leur a ouvert l'accès à ses mécanismes de contrôle internes ainsi qu'aux documents relatifs aux marchés évoqués. Ils ont été reçus par la directrice générale, le directeur de l'audit et le directeur de l'exploitation.

Paris Habitat s'est attaché à démontrer que les faits rapportés aux journalistes avaient déjà été traités dans le cadre d'enquêtes internes et/ou d'actions en justice.

L'Office avait invité les journalistes à lui transmettre tout signalement dont ils avaient connaissance. Seuls 2 bons de commande ont été transmis par les journalistes le 16 février, censés prouver des malversations, ils ont été vérifiés le 17 février matin et ont démontré qu'ils ne

présentaient absolument aucune forme d'irrégularité. Ces éléments ont été transmis en toute transparence aux journalistes qui n'en ont aucunement tenu compte dans leur article.

Pour exemple l'une de ces vérifications concernant un T6 qui aurait bénéficié de 75000 euros de remise en état de travaux à la relocation. Il s'agit en réalité de travaux lourds d'investissement visant à regrouper des chambres pour créer un nouveau logement. Ces infos ont été transmises ce jour. Ces éléments, pourtant déterminants, ne sont pas repris dans l'article, au profit d'une narration privilégiant la suspicion et l'accumulation de témoignages non contradictoires.

Paris Habitat s'offusque du manque de professionnalisme de cette enquête et de l'atteinte à l'image de l'Office et des collaborateurs.

Il s'agit d'un article consistant à relayer des propos non vérifiés en s'appuyant sur des documents dont les journalistes ont préféré interpréter hâtivement le contenu plutôt que de comprendre la réalité opérationnelle.

Des alertes systématiquement instruites

L'article revient sur un dossier daté de 2016 et pour lequel Paris Habitat avait diligenté une enquête interne donnant lieu à des sanctions disciplinaires et à une plainte par l'Office aboutissant à une condamnation au pénal. Depuis, chaque signalement (en 2018 et 2024) a été pris au sérieux et a donné lieu à des investigations internes approfondies.

Les rapports établis ne concluaient pas au caractère délictueux des faits rapportés. Les bons de commande examinés dans le cadre des échanges avec le journal démontrent la conformité des travaux réalisés au regard des commandes passées. Considérant le décalage entre la gravité des faits dénoncés et ses vérifications, l'Office a signalé en décembre 2024 au procureur les derniers faits remontés pour permettre, le cas échéant, l'engagement d'investigations complémentaires. Aucune suite n'a été donnée à ce jour.

Une gouvernance pleinement mobilisée

Le président et la directrice générale ont décidé de réunir un Conseil d'administration extraordinaire afin d'informer en toute transparence les administrateurs des éléments évoqués et des démarches engagées. Cette initiative traduit la volonté de l'Office d'inscrire ce sujet dans le cadre normal de sa gouvernance et d'assurer une information complète de ses instances.

Une architecture de contrôle structurée et renforcée

L'audit interne s'intègre dans une architecture de gestion du risque plus globale. Elle repose sur des dispositifs de contrôle interne que nous avons musclés avec la déclaration d'intérêt, une charte de déontologie comprenant une politique de gestion des cadeaux et des invitations, une cartographie des risques, ou encore un management par le risque de nos équipes, de proximité notamment. Par exemple, nous avons déployé depuis 2020 un plan de formation des 2800 salariés de Paris Habitat à la prévention du risque de corruption. Et chaque nouveau collaborateur suit cette formation dès son arrivée.

Nous disposons également des audits externes et des contrôles externes comme le rapport de l'Ancols et les certifications type ISO 9001. De plus, en tant qu'Office Public de l'Habitat, l'ensemble de nos actes sont soumis au contrôle de légalité exercé par le préfet.

Des données qui remettent les faits en perspective

L'entreprise mentionnée dans l'article est l'un des 3 500 prestataires de l'Office et représente 4 000 factures par an quand Paris Habitat en traite 240 000 par an.

Cette volumétrie rappelle l'ampleur des contrôles opérés et rend infondée toute généralisation à partir de cas isolés ou de désaccords d'interprétation contractuelle.

Une vigilance continue

Comme toute organisation de grande taille, Paris Habitat peut être confronté à des situations individuelles nécessitant des ajustements ou des mesures correctives. Celles-ci sont prises sans délai lorsque des écarts sont constatés. L'Office continuera à examiner avec la plus grande attention tout élément nouveau qui pourrait lui être communiqué et à coopérer pleinement avec les autorités compétentes.

Paris Habitat tient enfin à rappeler qu'il sera particulièrement attentif au respect des règles déontologiques. L'Office se réserve le droit de rétablir les faits par les voies et moyens les plus appropriés.

Paris Habitat demeure pleinement engagé au service du logement social, dans une logique de responsabilité, de transparence et de respect de l'intérêt général.

A propos :

Le groupe Paris Habitat est un acteur majeur du logement social en Île-de-France, présent dans 54 communes et 4 départements. L'Office gère un patrimoine de 128 000 logements et loge 286 000 habitants. Au quotidien, l'expertise et l'investissement des 2 800 collaborateurs favorisent une approche adaptée du logement social tant sur le plan urbain que sur celui des services et de l'accompagnement des locataires. <https://www.parishabitat.fr/>